

Olivia Grégoire et Julie Battilana : “La Présidence française de l’Union Européenne arrive à un moment clef pour la réforme du système capitaliste international”

Juin 2021

Réunies pour la première fois par l’Impact Tank, Olivia Grégoire, Secrétaire d’Etat à l’économie sociale, solidaire et responsable et Julie Battilana, Professeure titulaire de la Chaire Social Innovation and Change Initiative à Harvard, se sont prêtées au jeu de l’entretien croisé en répondant aux questions de Julie Rouxel, étudiante à Sciences Po Paris et Fellow de l’Impact Tank.

*Du rôle majeur des acteurs de l’innovation sociale dans la crise actuelle en passant par les réformes en cours sur le reporting extra-financier à l’échelle européenne, l’occasion pour elles d’échanger sur les **perspectives de l’économie à impact** et sur les actions prioritaires à mettre en place pour accélérer la **responsabilisation des modèles d’entreprise**, à l’heure où la France se prépare à prendre la **Présidence de l’Union européenne au premier semestre de 2022**.*

*Un échange marqué par des points de vigilance, soulignés par Julie Battilana sur la **réelle performance sociale et environnementale des entreprises**, et plusieurs annonces de la part d’Olivia Grégoire, notamment sa **volonté de dupliquer le principe des contrats à impact au niveau européen** en impliquant la Banque européenne d’investissement.*

I. L'Economie à impact, une solution face à une crise multidimensionnelle.

Julie Rouxel - Face à la crise multidimensionnelle que nous traversons depuis plus d'un an, **dans quelles mesures les acteurs de l'économie sociale, solidaire et responsable peuvent-ils inspirer les entreprises classiques aujourd'hui ?**

Olivia Grégoire - Nous nous trouvons à un moment charnière : **la crise que nous connaissons est aussi une opportunité de penser la société et l'économie pour repartir en avant, et non pas comme avant.** Il faut tirer parti de ce que nous sommes en train de vivre car c'est une véritable révolution de l'impact. Elle a lieu à la fois chez les consommateurs, qui demandent aujourd'hui des gages aux marques ; chez les salariés qui recherchent davantage de sens dans leur travail ; chez les épargnants qui passent d'une épargne de précaution à une épargne de conviction. Les investisseurs ont déjà enclenché ce mouvement et recherchent de plus en plus de produits de finance durable.

Julie Battilana - Vous avez raison de le dire, nous faisons face aujourd'hui à une crise qui n'est pas seulement sanitaire.

Cette crise multidimensionnelle, économique, sociale et environnementale est avant tout celle d'un système économique néolibéral qui privilégie depuis des décennies le profit à tout prix.

Face à cela, nous nous devons d'agir collectivement pour replacer les humains et la planète au cœur du système. Dans mes recherches, j'ai mis en évidence trois rôles nécessaires à de tels efforts collectifs de changement - **agitateurs, innovateurs et orchestrateurs** - et c'est ici qu'interviennent les acteurs de l'innovation sociale. Les agitateurs sont ceux qui dénoncent et sensibilisent le public, les innovateurs développent des alternatives au statu quo en proposant des solutions concrètes. Les orchestrateurs quant à eux assurent la collaboration des parties-prenantes, nécessaire pour la mise à l'échelle des innovations. Ces trois rôles, incarnés par les acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale, sont nécessaires pour **assurer la prolifération de ces modèles d'organisation au-delà de la niche de l'économie sociale.**

Olivia Grégoire - L'action médico-sociale a été primordiale et en première ligne pendant la crise. Le secteur a été fortement sollicité et a dû faire face à des difficultés pour trouver du renfort. On compte d'ailleurs +1,3% d'emplois dans les activités liées au handicap et aux personnes âgées entre 2019 et 2020 selon ESS France. **Les contributions de ces acteurs pour la société se sont révélées à la lumière de cette crise : acteurs de la solidarité, exemple de la résilience, modèles d'agilité.** C'est pourquoi les acteurs du médico-social doivent inspirer nos entreprises et nos politiques, dans leur capacité de décentrement, quand on soigne l'autre, on dépasse ses égoïsmes.

Julie Battilana - J'étudie depuis 15 ans la culture organisationnelle hybride des entreprises sociales centrée non pas seulement sur la recherche du profit, mais bien sur la durabilité économique, sociale et environnementale. La création d'une telle culture exige que les entreprises adoptent de nouvelles pratiques en termes de mesure de la performance, de recrutement, de formation, de rémunération, de leadership et de gouvernance. **C'est bien de ces pratiques, mises en place par les acteurs de l'économie sociale et solidaire dont vous parlez Madame la Ministre, dont il faut s'inspirer aujourd'hui pour bâtir des organisations qui mettent l'humain et la planète au cœur de leurs décisions.**

Olivia Grégoire - Et c'est ce qu'il se passe ! Aujourd'hui, les valeurs du secteur social et solidaire viennent polliniser le secteur marchand. Cette nouvelle forme d'entreprendre qui allie performance économique et responsabilité sociétale est l'enjeu du XXIème siècle. Il faut également accepter qu'il est possible et souhaitable de faire de l'innovation sociale et environnementale sans nécessairement être une entreprise avec un statut de l'économie sociale et solidaire.

Mais, en mettant les acteurs de l'économie sociale au cœur de nos inspirations, nous réaliserons cette forme d'hybridation de l'économie.

Julie Rouxel - Quels principaux leviers voyez-vous pour **faire évoluer cette économie à impact positif d'une approche de niche à une dynamique généralisée d'évolution responsable des modèles économiques ?**

Julie Battilana – **Pour faire de l'économie sociale la norme et non pas l'exception, il faut changer le cadre institutionnel, c'est-à-dire les règles du jeu qui encadrent le comportement des organisations.**

Pour ce faire, nous avons notamment trois leviers clés. **Le premier est juridique** et correspond à la création de nouveaux statuts qui répondent aux besoins des entreprises qui poursuivent des objectifs sociaux, environnementaux et financiers. De nouvelles structures juridiques ont déjà vu le jour dans le monde –sociétés à mission, community interest companies, benefits corporations – , mais la méconnaissance de leur existence rend leur véritable utilisation encore difficile. **Le deuxième levier institutionnel, celui du reporting extra-financier**, permet la prise en compte non seulement de la performance financière mais aussi de la performance sociale et environnementale des entreprises. Je me réjouis du travail de l'UE sur la nouvelle directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui devrait rendre le reporting extra-financier en Europe obligatoire pour bon nombre d'entreprises d'ici 2024.

C'est un premier pas dans la bonne direction qui devra cependant être accompagné d'un changement dans les normes, les mentalités et la culture des organisations. Pour finir, les acteurs de l'ESS peinent encore à trouver des sources de financement adaptées à la poursuite des objectifs financiers, sociaux et environnementaux. **Il faut donc plus d'argent pour permettre à ces entreprises de prendre de l'ampleur.**

Elles méritent d'être récompensées plutôt que pénalisées pour leur création de valeur sociale, environnementale et financière.

Olivia Grégoire - Je rejoins Madame Battilana sur le fait qu'il faut différents leviers pour faire passer cette économie à impact positif d'une approche de niche à une dynamique plus généralisée : **le levier des valeurs, celui du financement et celui de la mesure.**

La loi Pacte a déjà concrétisé le levier des valeurs : statut des entreprises à mission ou fonds de pérennité sont de puissants outils pour que l'économie traditionnelle inscrive ses activités dans un cadre à impact environnemental et sociétal.

Ensuite, comme évoqué par Madame Battilana, le levier du financement : c'est tout l'enjeu des contrats à impact qui permettent d'amplifier des solutions à impact qui ont fait leurs preuves sur le terrain par des financements privés.

Troisième levier, enfin, celui de la mesure : **on ne peut améliorer que ce qu'on est capable de matérialiser ou de mesurer.** Il faut donner des instruments pour objectiver cet impact qui est évidemment moins tangible que ne le sont des flux financiers, et c'est le sens de la plateforme impact.gouv.fr que nous avons lancée récemment.

II. Favoriser l'engagement des entreprises classiques dans l'économie à impacts positifs: la Corporate Sustainability Reporting Directive de la Commission européenne, un levier de changement ?

Julie Rouxel - Concrètement, comment la généralisation du reporting extra financier, va-t-elle contribuer à la **construction de modèles économiques plus résilients et inclusifs** ?

Olivia Grégoire - Dans les prochaines années, les entreprises vont devoir faire la transparence sur leur performance extra-financière. C'est dans ce cadre que l'Europe travaille sur la Corporate Sustainability Reporting Directive que mentionnait Mme Battilana plus tôt.

Les règles sont simples : la prise en compte du risque climatique et l'impact sociétal d'une entreprise pèsent aussi lourd dans la balance que le risque financier pur.

Nous avons besoin d'entreprises à impact pour avoir une finance à impact mais le contraire est aussi vrai : les investisseurs peuvent complètement accompagner une démarche de transformation de l'entreprise dans laquelle ils investissent. C'est un nouveau rôle pour l'investisseur : il est plus qu'un simple financier, il s'engage concrètement.

Julie Battilana - La révision de la Directive par la Commission Européenne est certainement un progrès qui mérite d'être applaudi. Si elle est adoptée, ce sera un pas de plus vers la réforme du capitalisme. Mais avant d'arriver à la mise en œuvre de cette directive en 2023-2024, il nous reste à franchir plusieurs étapes, au-delà du vote lui-même.

Le travail le plus important est sans doute celui qui vise à **assurer la convergence vers un cadre unique du reporting extra-financier, à l'échelle européenne et internationale**. La GRI, ou encore le SASB, figurent parmi les multiples organisations déjà engagées dans le reporting extra financier, et qu'il faudra faire converger de façon cohérente et robuste avec le cadre de l'UE, tout en laissant de la place à la flexibilité et à l'évolution.

Olivia Grégoire - Une partie de mon travail au quotidien porte justement sur cette articulation des standards.

Je maintiens qu'il faut cette norme européenne, mais il faut qu'elle puisse s'articuler avec ce qui existe ailleurs.

Tout cela est fait justement pour que les entreprises globalisées ou qui travaillent avec l'étranger, puissent s'emparer du reporting extra-financier pour mettre sur les rails un capitalisme plus responsable. **Ce capitalisme responsable, c'est le sens de l'histoire**. Et malgré les nombreux défis posés, il y aura de magnifiques opportunités à saisir, tant sur la stratégie, le marché, l'innovation que sur la transition. Bien en maîtriser les enjeux, c'est s'assurer un avenir.

Julie Battilana - Effectivement. Et une fois les métriques adoptées, il va aussi falloir qu'elles soient réellement utilisées.

Il faudra aller plus loin qu'un simple rituel annuel de reporting pour que les entreprises intègrent l'ESG au cœur de leurs stratégies.

Le danger est que le reporting soit un outil de marketing plutôt qu'un outil qui guide les décisions de l'entreprise. En effet, mon collègue Tyler Wry à la Wharton Business School de l'Université de la Pennsylvanie a conduit une étude sur l'action des plus grandes entreprises américaines qui font partie de la US Business Roundtable et se sont engagées publiquement en 2019 à créer davantage de valeur sociale et environnementale. En dépit de cet engagement public fort, ces mêmes entreprises ont été 20% plus susceptibles de licencier leurs employés au début de la pandémie comparé à des entreprises n'ayant pris aucun engagement public. Le spécialiste de la sociologie des institutions John Meyer montre par ailleurs que **les entreprises ont tendance à vouloir montrer patte blanche sans pour autant changer leurs pratiques en interne**. Il y aura aussi inévitablement un travail considérable d'éducation et de formation à faire autour de l'utilisation de ces standards. Il faudra également offrir un accompagnement aux différentes parties prenantes et utiliser des mécanismes incitatifs pour encourager l'adoption et l'utilisation des standards par toutes les entreprises.

Julie Rouxel - Aux vues des urgences climatiques et sociales qui dépendent du tournant que prendra ce changement de conception de l'entreprise, on peut se demander **comment impliquer rapidement un maximum d'entreprises sur le reporting ESG**, comme par exemple les PME et ETI. **Pensez-vous qu'il est préférable de mettre en place des mécanismes incitatifs ou coercitifs afin d'accélérer la prise en main de ce reporting par l'ensemble des acteurs économiques ?**

Julie Battilana - C'est une question liée au changement comportemental. Comme je vous le disais, **l'enjeu est d'inciter investisseurs et entreprises à changer les critères de prise de décision et à aller au-delà d'un reporting cérémonial**. Même lorsque la nouvelle directive sera signée en 2023-24, il y aura nécessairement une période d'ajustement.

C'est pourquoi je prônerais une approche incitative plutôt que punitive pour commencer. Dans ce contexte d'expérimentation, **mieux vaut tout d'abord reconnaître et récompenser** les entreprises qui intègrent les enjeux sociaux et environnementaux à leurs pratiques internes. Une fois le cadre et les métriques développés, nous pouvons imaginer l'avènement d'une nouvelle étape au cours de laquelle nous pourrions faire évoluer l'impôt sur les sociétés en fonction des pratiques des entreprises. Celles qui prendraient en compte les critères sociaux, environnementaux et financiers pourraient payer moins d'impôts que les autres par exemple.

Olivia Grégoire - Nous jouons en fait sur les deux leviers en France. Nous avons, par exemple, imposé l'affichage environnemental sur les produits. Nous avons aussi considérablement renforcé la réglementation sur l'utilisation du plastique. En revanche, dès que possible, **nous choisissons de faire confiance aux entreprises en privilégiant des réglementations liées à la transparence et en faisant en sorte de réorienter les capitaux publics et privés vers les entreprises vertueuses**. C'est toute la philosophie de la plateforme impact.gouv.fr.

Notre plan de relance s'articule ainsi autour de la cohésion sociale, de la compétitivité, et de la transition environnementale. Parallèlement, nous venons de durcir la réglementation liée au reporting ESG des investisseurs : tous devront désormais mesurer l'alignement de leurs portefeuilles avec l'Accord de Paris. Mon objectif, c'est aussi de faire entendre aux entreprises et aux acteurs qu'obtenir un crédit d'impôt ou une défiscalisation ne peut pas être la principale raison du changement, car les entreprises qui ne sont pas durables auront des problèmes de rentabilité dans les années qui viennent.

Julie Rouxel - Dans une économie globalisée, il apparaît difficile d'imaginer qu'une norme européenne sur la responsabilisation des entreprises puisse être fonctionnelle ou réellement appliquée si elle n'est pas pensée en coordination avec tous les autres pays. **Voyez-vous une différence d'approche entre les Etats-Unis et l'Europe sur la façon d'appréhender l'entreprise responsable de demain ?**

Olivia Grégoire - Oui, complètement.

D'abord, il y a l'immense question de la double matérialité. Pour l'Europe, la matérialité extra-financière est placée au même rang que la matérialité financière. Pour les Anglo-saxons, le reporting est toujours financier et entièrement tourné vers les investisseurs. Je pense aussi, qu'a priori, **l'Europe est beaucoup plus exigeante vis-à-vis de ses entreprises**. Notre droit social et de l'environnement en sont la preuve, nous avons beaucoup d'attentes vis-à-vis des acteurs économiques.

La norme ESG que l'on promet avec CSRD est une traduction de notre culture.

En regardant de plus près les indicateurs, on voit que l'UE cherche à défendre son modèle sociétal en réaffirmant ses valeurs (formation, égalité femmes-hommes ou protection de l'environnement). Je pense, que les Anglo-Saxons, et les Américains surtout, ont une vision plus "business" et plus "innovation", ce qui rend nos "innovateurs" différents.

Julie Battilana - Il y a en effet bien des différences. Les cadres institutionnels américain et européen sont le fruit d'une évolution socio-culturelle et légale différente, ce qui affecte les réformes qui sont acceptées comme légitimes ou non des deux côtés de l'Atlantique. Alors qu'aux États-Unis, le système économique néolibéral est profondément ancré, en France, la forte tradition d'ESS a infusé les autres secteurs, servant de contrepoids au néolibéralisme. **Cela implique des différences en matière d'approche et de gestion du changement**. Ainsi, par exemple, les standards américains restent non-contraignants, leur utilisation étant à la discrétion des entreprises. Et puis il y a la question de la matérialité, déjà abordée par Madame la Ministre.

Malgré ces différences, j'observe des deux côtés de l'Atlantique **une prise de conscience de l'importance d'un changement des règles du jeu**. On voit partout la nouvelle génération, les jeunes, se mobiliser autour d'une vision d'un capitalisme plus humain et durable, mais aussi un engagement croissant du monde de l'entreprise, du milieu associatif, des activistes et d'agences de notation qui se jettent dans l'arène pour accélérer la réforme du capitalisme.

Olivia Grégoire - Pour préciser mon propos, il faut aussi rappeler qu'“universel” ne doit pas vouloir dire “américain”. **Aujourd'hui, il n'existe pas encore de réelle autorité mondiale qui articule réellement les standards américains, européens, chinois.** Il ne s'agit pas ici d'être contre la vision anglo-saxonne, mais bien d'en souligner les différences vis-à-vis de notre modèle afin qu'un standard universel ne finisse pas par être uniquement inspiré des standards américains. **Il faudra donc bien travailler sur l'articulation des standards.**

Julie Rouxel - La plupart des grandes organisations internationales travaillant à la normalisation extra-financière (GRI, SASB, IIRC..) ne semblent pas intégrer dans leur gouvernance ou leurs travaux beaucoup de représentants de l'économie sociale et solidaire (ESS), alors même que l'on note récemment, du moins en France, de nombreuses initiatives en ce sens (Impact Score, Proposition pour une déclaration de performance intégrée...). **Comment expliquer cette faible intégration des acteurs traditionnels de l'impact et de sa mesure dans la construction des nouvelles normes extra-financières ?**

Olivia Grégoire - Ma mission principale est bien de valoriser cet écosystème de l'ESS surtout au sein des méthodologies existantes de reporting extra-financier. **Je pense que l'ESS a un potentiel énorme mais n'a pas encore assez la culture de la promotion ou du lobbying, notamment sur les sujets financiers.** J'espère modestement contribuer à sortir l'ESS de sa niche et à faire en sorte que leurs inventions puissent inspirer l'ensemble de l'économie. C'est dans ce sens que j'essaie d'inclure de plus en plus les différentes structures de l'ESS au sein des prises de décision.

Le premier exemple, c'est l'initiative que j'ai lancée sur la finance à impact. Dans cette taskforce, il n'y a pas de distinction de statut. Les investisseurs et entreprises de l'économie traditionnelle côtoient ceux et celles de l'ESS et contribuent au même objectif : développer l'économie à impact.

Julie Battilana - Comme nous l'avons dit, nous avons beaucoup à apprendre des acteurs de l'ESS, ils jouent un rôle clé d'innovateurs. **Mais il faut aussi orchestrer le changement du capitalisme à grande échelle.**

Pour ce faire, le travail collaboratif d'acteurs de différents secteurs est nécessaire, y compris les acteurs de l'ESS. J'ai été ravie de participer en mai 2021 au European Social Economy Summit, organisée par la Commission Européenne, lors duquel j'ai souligné **l'importance du caractère collaboratif et intersectoriel pour la mise en place d'un changement durable.** Ce qu'il faut, c'est justement encourager la création d'espaces où les gens peuvent se réunir, nouer des liens, développer un langage commun et une identité partagée pour faire avancer les débats sur les lois et les outils à adopter.

III. La nécessité d'un cadre politique favorable : l'opportunité de la Présidence française de l'UE

Julie Rouxel - La présidence française du Conseil de l'Union européenne se déroulera lors du premier semestre 2022.

Madame la Ministre, que comptez-vous **porter à l'échelle européenne** à partir de Janvier prochain ?

Madame Battilana, quelles seraient vos **recommandations pour ce mandat français** à la tête du Conseil de l'UE ?

Olivia Grégoire - J'ai deux priorités à partir de Janvier prochain.

La première est **d'atteindre un accord au Conseil ou en trilogue sur la directive CSRD**.

Ensuite, j'ai pour ambition de **porter à l'échelle européenne le principe des social impact bonds** que j'ai développé en France à travers les Contrats à impact. Je travaille avec le Commissaire Schmidt pour que le dispositif puisse être étendu. Ainsi, **la Banque européenne d'investissement pourrait devenir un investisseur d'initiatives et d'innovations sociales** dans les domaines de la lutte contre la pauvreté ou d'accompagnement social et médico-social par exemple.

Tout cela pour prouver que l'Europe n'est pas qu'un marché unique. C'est un continent de valeurs partagées qui se révèlent dans nos règles du jeu économique.

Julie Battilana - La présidence française arrive à un moment clé pour la réforme du système capitaliste. C'est l'opportunité de jouer un rôle majeur d'orchestration du changement. **C'est l'occasion pour l'Europe d'agir comme pionnière à l'échelle internationale** en adoptant un cadre de divulgation des informations extra-financières et de standards qui servira d'exemple. L'Europe ne peut cependant pas avancer seule.

L'enjeu est de rassembler toutes les parties prenantes aux échelles nationales et globales pour décider : 1) quoi mesurer et 2) comment le mesurer.

Bien que ces décisions paraissent techniques de prime abord - elles ne le sont pas uniquement, loin de là ! **Ce sont des choix politiques**, et notre futur système économique sera façonné par ces choix. Nous devons donc nous interroger sur les méthodologies utilisées et avoir conscience de leurs conséquences. Choisirons-nous d'inclure les changements climatiques dans l'analyse des impacts de tous les secteurs ? Sur le volet social, allons-nous inclure dans le reporting extra-financier le caractère démocratique des gouvernances ou encore la diversité et l'inclusion ?

Une fois qu'on aura convergé sur ces outils, il faudra aller au-delà de l'affichage de façade. Cela implique le changement des lois mais aussi des normes. Nous devons changer la formation des étudiants dans les écoles et offrir de la formation professionnelle à toutes les parties prenantes sur l'utilisation des outils.

Olivia Grégoire - J'ai d'autres défauts mais je ne suis pas naïve. Là où Madame Battilana a raison, c'est qu'on ne peut pas parier seulement sur la bonne volonté naturelle des acteurs économiques pour parvenir à pérenniser ces modèles. J'ai été directrice de la RSE dans une autre vie, j'ai vécu la crise de Lehman Brothers en étant à ce poste, et les premiers budgets coupés ont été les miens.

Le drame serait que les avancées au service d'un capitalisme plus responsable ne soient sacrifiées au profit du nécessaire retour de la croissance. En ça, ce que vous dites Madame Battilana est très juste. **Il faut réfléchir en tant qu'Etat quels moyens peuvent être mis en place pour garantir la pérennité des engagements pris.**

Par ailleurs, la comptabilité extra financière ne se réduit pas à la publication des données de la plateforme Impact. Ca n'est pas à l'aune de lignes de données que l'impact de telle ou telle entreprise nous sautera aux yeux.

L'ESG est statique mais l'impact est dynamique.

Il est indispensable pour moi, et c'est d'ailleurs le sens de ma collaboration avec l'Impact Tank, de savoir qu'il y a des spécialistes qui travaillent sur l'Impact Measurement.

Julie Battilana - Nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins : si la seule quête de profit reste le moteur de nos systèmes économiques, nous continuerons à détruire nos écosystèmes naturels et à exacerber les inégalités sociales.

Nous devons penser cette transition en combinant préoccupations environnementales et justice sociale pour créer une société plus verte et équitable.

Le danger serait de se consacrer seulement aux enjeux environnementaux ou seulement aux enjeux sociaux. Nous devons être vigilants et avancer de façon concomitante sur les deux sujets, l'environnemental et le social. Il faut contrer les discours de ceux qui veulent faire croire que ces enjeux s'opposent ou qu'ils peuvent être traités indépendamment.

Olivia Grégoire - C'est en effet un point essentiel. J'étais au banc lorsque nous avons arrêté la taxe carbone. Il est essentiel d'en tirer une leçon : la transition environnementale sans considération de son acceptabilité sociale ne se fera pas. On ne peut pas envisager que cette transition environnementale ne se fasse que dans les grandes entreprises, auprès des CSP+ ou des cadres désireux.

On ne peut pas plaider uniquement la cause environnementale sans prendre en compte la cause sociale.

Pour conclure, je suis ravie de cet échange et j'invite à ce que la France puisse accueillir encore de nombreux débats d'experts internationaux car je dénote un trop faible avancement de la recherche sur ces sujets. Je me félicite donc du travail de l'Impact Tank pour revaloriser les voix des chercheurs, chercheuses, étudiants et étudiantes.

Olivia Grégoire



Diplômée de Sciences Po Paris et de l'ESSEC, ex-chef d'entreprise, Olivia Grégoire est la Secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale, solidaire et responsable auprès du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Elle a notamment porté la Loi Pacte en 2019 qui instaure un cadre juridique pour les structures de l'ESS et qui joue un rôle clé dans la définition du statut d'entreprise à mission. Elle défend l'instauration de normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) transversales à toute l'Europe, notamment par le lancement de la plateforme en ligne [impact.gouv](https://www.impact.gouv.fr) qui vise à collecter les données ESG des entreprises et partager les savoirs dans ce domaine. Elle initie également en France et en Europe une volonté politique de relancer les contrats à impact social.

Julie Battilana



Julie Battilana est professeure à la Harvard Business School et à la Harvard Kennedy School, où elle a fondé la Social Innovation and Change Initiative (SICI) dont elle est la directrice académique. Son travail de recherche est consacré à l'étude des dynamiques de pouvoir dans les processus de changement social, ainsi qu'à l'étude des organisations hybrides qui poursuivent des objectifs à la fois sociaux, environnementaux, et financiers. Elle a récemment contribué au lancement de l'initiative internationale [#democratizingwork](https://www.democratizingwork.org) et à l'écriture de l'ouvrage collectif *Le Manifeste travail : Démocratiser, Démarchandiser, Dépolluer* (Le Seuil, 2020). Elle est aussi l'auteur du livre *Power, For All : How It Really Works, and Why It's Everyone's Business* (Simon & Schuster, 2021).

Julie Rouxel, Fellow de l'Impact Tank



Julie Rouxel est étudiante au sein master en développement international de l'Ecole des Affaires Internationales de Sciences Po Paris. Portée par les sujets ESS, elle a travaillé pour le dispositif Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée et au sein du Groupe SOS Consulting sur des sujets de Mesure d'Impact Social et Environnemental.

L'Impact Tank

L'IMPACT TANK identifie, objective et valorise les impacts des innovations sociales à impact positif pour favoriser leur développement à grande échelle et apporter des solutions de terrain aux besoins sociétaux.